

CONDITIONS GENERALES :

Attention !!

Toute demande de pose de cordage vaut acceptation des conditions générales citées ci-dessous.

+2Bad **n'est pas responsable de la casse des raquettes** lors du cordage si :

- la tension demandée est supérieure aux tensions recommandées par le constructeur.
- la raquette comporte des fissures et que le client souhaite quand même faire corder.

+2Bad **n'est pas responsable de la casse du cordage** si :

- le client est victime d'un « décentrage ».

Etre victime d'un décentrage signifie que le cordage a cassé sur la partie extérieure du tamis, près du cadre de la raquette.

Le cordage étant plus sensible lorsque l'on s'écarte du centre de la raquette, la possibilité de casse augmente.



Décentrage : casse du cordage en dehors du cercle rouge (voir illustration).

+2Bad